

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah – Dieu –,  
Ar-Rahman – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes à  
toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l’au-delà –,  
Ar-Rahim – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Dieu le Seigneur des mondes,  
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ  
Que l’honneur et l’élévation en degrés, ainsi que  
la préservation de sa communauté de ce qu’il craint pour elle,  
soient accordés à notre maître Mouhammad le Messager de Dieu.*

## **Khoutbah n°1359**

Le vendredi 10 octobre 2025 correspondant au 18 *rabi^ouni l-^akhir* 1447 de l’Hégire

# ***Les Causes pour gagner le Pardon***

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله

***Al-hamdou lil-Lahi<sup>1</sup> was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;  
ya ^ayyouha l-ladhina ^amanou t-taqou l-Lah.***

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous recherchons Son Pardon et nous faisons le repentir à Lui. Nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne peut l’égarer et celui que Allah égare, nul ne peut le guider. Et je témoigne qu’il n’est de dieu que Allah, qu’Il est unique et qu’Il n’a pas d’associé ni de semblable, Celui Qui n’est sujet ni aux formes, ni à l’image, ni aux organes. Il est Celui Qui a la divinité, Celui Qui pardonne les péchés, Celui Qui n’a besoin de rien alors que toute chose a besoin de Lui. Je témoigne que notre maître, notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie Mouhammad, est Son esclave et Son messager, celui qu’Il a élu et qu’Il agréé le plus. Il a bien transmis le message, il s’est acquitté de ce qui lui a été confié, il a porté conseil à la communauté, que Allah l’honore et l’élève davantage en degré, par une invocation par laquelle nous espérons que nos besoins soient comblés et nos tourments dissipés, et que

---

<sup>1</sup> Il s’agit des piliers selon Ach-Chafi^iyy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

nous soyons protégés du mal de nos ennemis, et qu'Il préserve sa communauté, ainsi que ses compagnons bons et purs, sa famille et tous ceux qui l'ont suivi.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-`Aliyy Al-Qadir*, Lui Qui dit dans un verset explicite de Son livre Honoré :

﴿ الْحَجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَةٌ فَمَنْ فَرَضَ فِيهِنَّ الْحَجَّ فَلَا رَفَثَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِي الْحَجِّ وَمَا تَفَعَّلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمُهُ اللَّهُ وَتَزَوَّدُوا فَإِنَّ خَيْرَ الزَّادِ التَّقْوَىٰ وَاتَّقُونِ يَا أُولِيَ الْأَلْبَابِ ﴿١٩٧﴾ ﴾

*(al-hajjou 'ach-houroun ma'loumatoun faman farada fihinna l-hajja fala rafatha wala fouçouqa wala jidala fi l-hajji wama taf'alou min khayrin ya lamhou l-Lahou watazawwadou fa'inna khayra z-zadi t-taqwa wattaqouni ya 'ouli l-'albab)* [sourate *Al-Baqarah* verset 197] ce qui signifie : « **Le pèlerinage est à accomplir dans des mois bien définis. Si quelqu'un entre en rituel de pèlerinage en ces mois-là, qu'il s'abstienne de tout rapport et qu'il ne commette aucun grand péché ni ne tienne de débat inutile pendant le pèlerinage. Quel que soit le bien que vous accomplissiez, Allah le sait. Faites des provisions ! Certes la meilleure des provisions c'est la piété. Et faites preuve de piété à l'égard de Allah, vous qui êtes dotés de raison.** »

Mes frères de foi, celui qui a la raison saine, c'est quelqu'un qui prépare des provisions pour le Jour du jugement ; or, la meilleure des provisions, c'est la piété. La piété, mes frères de foi, c'est d'accomplir les obligations et d'éviter les péchés. Accomplir ce que *Allah* nous a ordonné de faire et délaisser ce que *Allah* nous a interdit. C'est cela la piété. C'est ainsi que la personne devient pieuse. C'est ainsi, mes frères de foi que la personne sera au nombre des sauvés au Jour du jugement. Celui qui persévère sur la piété jusqu'à la mort, *Allah* le fait entrer au Paradis sans châtement. Il profitera d'une félicité sans fin.

Mes frères de foi, peu d'entre nous sont ceux qui évitent les péchés, mais celui qui est doté de raison, c'est celui qui s'empresse de se repentir de ses péchés, qui s'empresse pour gagner le pardon de son Créateur et notre Seigneur est Celui Qui pardonne et Qui est miséricordieux.

Il est rapporté du Messager de *Allah* ﷺ dans le *hadith* qu'a rapporté *At-Tirmidhiyy* et qu'il a jugé *haçan*, que *Allah ta'ala* dit dans le *hadith qoudsiyy* :

(( يا ابنَ آدَمَ إِنَّكَ مَا دَعَوْتَنِي وَرَجَوْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ عَلَىٰ مَا كَانَ مِنْكَ وَلَا أُبَالِي، يَا ابْنَ آدَمَ لَوْ بَلَغَتْ دُنُوبُكَ عَنَانَ السَّمَاءِ ثُمَّ اسْتَغْفَرْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ وَلَا أُبَالِي، يَا ابْنَ آدَمَ لَوْ أَتَيْتَنِي بِقُرَابِ الْأَرْضِ خَطَايَا ثُمَّ لَقَيْتَنِي لَا تَشْرِكُ بِي شَيْئًا لِأَتَيْتَكَ بِقُرَابِهَا مَغْفِرَةً ))

*(ya bna 'Adama 'innaka ma da'awtani warajawtani ghafartou laka 'ala ma kana minka wala 'oubali ya bna 'Adama law balaghat dhounoubouka 'anaana s-sama'i thoumma staghfartani ghafartou laka wala 'oubali ya bna 'Adama law 'ataytani biqourabi l-'ardi khataya thoumma laqitani la touchrikou bi chay'an la'ataytouka biqourabiha maghfirah)* ce qui signifie : « **Ô fils de Adam, tant que tu M'invoques et que tu espères Mon pardon, Je te pardonne quels que soient tes actes ; et Je**

*n'en tiens pas compte. Ô fils de 'Adam, même si tes péchés atteignaient les hauteurs du ciel et que tu me demandais de te pardonner, alors Je te pardonnerais. Ô fils de 'Adam, même si tu venais au Jour du jugement avec une terre de péchés sans toutefois M'attribuer d'associé, Je te donnerais autant de pardon. »*

Prêtez donc attention, mes frères de foi, à ce qui est parvenu dans ce *hadith goudsiyy* qui signifie : « *Ô fils de 'Adam, même si tu venais au Jour du jugement avec une terre de péchés sans toutefois M'attribuer d'associé, Je te donnerais autant de pardon.* » En effet, le plus grand droit que *Allah* a sur Ses esclaves, c'est de croire en Son Unicité et de ne pas Lui attribuer d'associé, car attribuer un associé à *Allah* est le plus grave des péchés que puisse commettre l'esclave. C'est le péché que *Allah* ne pardonne pas et Il pardonne ce qui est moins que cela à qui Il veut. *Allah tabaraka wata'ala* dit :

﴿ إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ ﴾ (٤٨)

(*'inna l-Laha la yaghfirou 'an youchraka bihi wayaghfirou ma douna dhalika liman yacha'*) [sourate *An-Niqa'* verset 48] ce qui signifie : « **Certes, Allah ne pardonne pas qu'on adore autre que Lui et Il pardonne ce qui est en deçà à qui Il veut.** »

Et *Allah ta'ala* dit dans le *Qur'an* éminent :

﴿ إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا وَصَدُّوا عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ ثُمَّ مَاتُوا وَهُمْ كُفَّارٌ فَلَنْ يَغْفِرَ اللَّهُ لَهُمْ ﴾ (٣٤)

(*'inna l-ladhina kafarou wasaddou 'an sabili l-Lahi thoumma matou wahoum kouffaroun falan yaghfira l-Lahou lahoum*) [sourate *Mouhammad* verset 34] ce qui signifie : « **Certes, ceux qui ont mécré et qui ont empêché les gens d'entrer en Islam, puis sont morts en étant mécréants, Allah ne leur pardonne pas.** »

La mécréance sous toutes ses formes est le péché que *Allah* ne pardonne pas, c'est-à-dire pour celui qui reste sur ce péché jusqu'à la mort ou jusqu'à un état où il a perdu tout espoir de vie, comme en voyant l'ange de la mort et les anges du châtement ou être près de se noyer de sorte à être certain de parvenir à la mort.

Mon frère croyant, remercie *Allah* pour le plus grand et le plus éminent des bienfaits qu'Il t'a accordé à savoir l'Islam et la foi. Persévère sur cette religion éminente, la religion de l'Islam que tous les Prophètes ont apportée et que *Allah* a agréée pour Ses esclaves. Empresse-toi de profiter du mérite des œuvres vertueuses. Fais les causes qui font mériter le pardon, empresse-toi de te repentir sans retarder et sans persister sur le péché. Notre Seigneur honoré dit :

﴿ وَالَّذِينَ إِذَا فَعَلُوا فَحِشَةً أَوْ ظَلَمُوا أَنْفُسَهُمْ ذَكَرُوا اللَّهَ فَاسْتَغْفَرُوا لِذُنُوبِهِمْ وَمَنْ يَغْفِرَ اللَّهُ لَهُ إِلَّا اللَّهُ وَلَمْ يُصِرُّوا عَلَىٰ مَا فَعَلُوا وَهُمْ يَعْلَمُونَ ﴾ (١٣٥)

(wal-ladhīna ‘idha fa’alou fahichatan ‘aw dhalamou ‘anfouçahoum dhakarou l-Laha fastaghfarou lidhounoubihim waman yaghfirou dh-dhounouba ‘il-la l-Lahou walam yousirrou ‘ala ma fa’alou wahoum ya’lamoun) [sourate ‘Ali ‘Imran verset 135] ce qui signifie : « **Et ceux qui, lorsqu’ils commettent un péché ou une injustice envers eux-mêmes, évoquent Allah et demandent pardon pour leurs péchés – et qui d’autre que Allah pardonne le péché – et qui ne persistent pas sur ce qu’ils ont commis alors qu’ils savent [que c’est interdit].** »

La porte du pardon, mes frères de foi est large. Elle n’est pas limitée au pèlerinage même si le pèlerinage a une grande faveur à ce sujet – une faveur que ni la prière, ni le jeûne, ni la zakat ne possèdent – à savoir que le pèlerinage mabrour expie les grands et les petits péchés, preuve en est la parole du Prophète :

(( مَنْ حَجَّ فَلَمْ يَرْفُثْ وَلَمْ يَفْسُقْ حَرَجَ مِنْ ذُنُوبِهِ كَيَوْمٍ وَلَدَتْهُ أُمُّهُ ))

(man hajja falam yarfourth walam yafsouq kharaja min dhounoubihi kayawma waladat-hou ‘oummouh) ce qui signifie : « **Celui qui accomplit le pèlerinage en s’étant gardé de tout rapport et de tout grand péché durant son pèlerinage sortira de son pèlerinage comme au jour où sa mère l’a mis au monde.** »

Contrairement aux cinq prières, à la zakat et au jeûne qui n’expient pas les grands péchés même si le degré des cinq prières dans la religion est plus élevé que le degré du pèlerinage.

Bonheur donc à celui à qui Allah a facilité le pèlerinage en cette année. Quant à ceux à qui cela n’a pas été facilité, nous lui disons que les portes du pardon sont nombreuses, les portes du bien sont nombreuses. Le Messager de Allah, que Allah l’honore et l’élève davantage en degré a dit :

(( مَا مِنْ امْرِئٍ مُسْلِمٍ تَحَضَّرَهُ صَلَاةٌ مَكْتُوبَةٌ فَيُحْسِنُ وُضُوءَهَا وَخُشُوعَهَا وَرُكُوعَهَا إِلَّا كَأَنَّهُ كَفَّرَ لِمَا قَبْلَهَا مِنَ الذُّنُوبِ مَا لَمْ تُؤْتِ كَبِيرَةً وَذَلِكَ الدَّهْرُ كُلُّهُ ))

(ma mini mri’in mouslimin tahdourouhou salatoun maktoubatoun fayouhsinou woudou’aha wakhouchou’aha waroukou’aha ‘il-la kanat kaffaratan lima qablahu mina dh-dhounoubi ma lam tou’ta kabiratoun wadhhalika d-dahra koullah) ce qui signifie : « **Il n’y a pas un musulman qui lorsqu’il s’apprête à accomplir une prière obligatoire, accomplit parfaitement son woudou’, son khouchou’ et ses inclinations sans que cette prière soit une cause d’expiation pour les péchés antérieurs tant qu’il n’a pas commis de grand péché et ceci pour toute sa vie.** »

Et le Prophète ﷺ a dit également :

(( أَرَأَيْتُمْ لَوْ أَنَّ نَهْرًا بِبَابِ أَحَدِكُمْ يَغْتَسِلُ مِنْهُ كُلَّ يَوْمٍ خَمْسَ مَرَّاتٍ هَلْ يَبْقَى مِنْ ذَرْنِهِ شَيْءٌ ))

(‘araytoun law ‘anna bibabi ‘ahadikoum nahran yaghtacilou minhou koulla yawmin khamza marratin hal yabqa min daranihi chay’) ce qui signifie : « **Voyez-vous, s’il y avait une rivière dans laquelle l’un d’entre vous se lavait cinq fois par jour, resterait-il sur lui la moindre crasse !?** »

Ils ont répondu : « **Non, il ne resterait sur lui aucune crasse.** » Alors il a dit :

(( فَذَلِكَ مَثَلُ الصَّلَوَاتِ الْخَمْسِ يَمْحُو اللَّهُ بِهِنَّ الْخَطَايَا ))

(*fadhālika mathalou s-salawati l-khamisi yamhou l-Lahou bihinna l-khataya*) [rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*] ce qui signifie : « **C'est là l'exemple des cinq prières grâce auxquelles Dieu efface les péchés** » c'est-à-dire les petits péchés.

Mon frère croyant, rappelle-toi que *Allah* est Celui Qui accorde le pardon avec largesse et que par Sa Grâce et Sa générosité, Il a fait qu'il y ait des causes pour gagner le Pardon. Et *Allah* est Celui Qui rétribue avec largesse pour peu d'acte. De simples paroles faciles à dire, si tu les dis dans le marché, on espère que tu aies une grande récompense :

(( لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ، لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ يُحْيِي وَيُمِيتُ وَهُوَ حَيٌّ لَا يَمُوتُ بِيَدِهِ الْخَيْرُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ))

(*la 'ilaha 'il-la l-Lah, wahdahou la charika l-Lah, lahou l-moulkou walahou l-hamd, youhyi wayoumit, wahuwa hayoun la yamout, biyadihi l-khayr, wahuwa 'ala koulli chay'in qadir*)

Il est parvenu dans le *hadith* que celui qui récite cette parole d'évocation quand il est dans le marché, *Allah* lui fait écrire mille milliers de bonnes actions et Il lui pardonne mille milliers de mauvaises actions. Mille milliers c'est-à-dire un million ! Et la Grâce est à *Allah* le Seigneur des mondes pour Ses bienfaits.

Mes frères de foi, quelqu'un pourrait se poser la question et se dire : « *J'ai déjà passé un certain temps de ma vie, les souffles que je prends sont tels des pas qui me rapprochent de mon terme et j'ai commis beaucoup de péchés, comment pourrais-je me rattraper ?* » La réponse, c'est que *Allah ta'ala* dit :

﴿ إِنَّمَا التَّوْبَةُ عَلَى اللَّهِ لِلَّذِينَ يَعْمَلُونَ السُّوءَ بِجَهَالَةٍ ثُمَّ يَتُوبُونَ مِنْ قَرِيبٍ ﴾

(*'innama t-tawbatou 'ala l-Lahi lil-ladhina ya'malouna s-sou'a bijahalatin thoumma yatoubouna min qarib*) [sourate *An-Niça'* verset 17] ce qui signifie : « **Allah accepte le repentir de ceux qui font le mal par manque de sagesse, et qui se repentent** [tant que le repentir est accepté]. »

C'est-à-dire que *Allah* pardonne à celui qui commet un péché puis s'en repent avant de mourir. Empressez-vous donc de rechercher le pardon de votre Seigneur, celui qui se repent d'un péché est semblable à celui qui ne l'a pas commis.

Mes bien-aimés, il n'y a pas d'autre voie pour le bien et la sauvegarde si ce n'est en suivant le Prophète élu. Et la personne ne pourra suivre le Messager de *Allah* ﷺ qu'en ayant appris sa voie. Or, il n'y a pas moyen d'apprendre sa voie salvatrice qu'en apprenant la Science de la Religion ; c'est pour cela, que le *Chaykh 'Abdou l-Lah Al-Harariyy*, que *Allah* lui fasse miséricorde a dit :

( عِلْمُ الدِّينِ حَيَاةُ الْإِسْلَامِ )

(*ilmou d-dīni hayatou l-‘islām*) « *La science de la religion, c’est la vie de l’Islam.* »

Alors attachez-vous à la Science de la Religion pour apprendre ce qui est licite et ce qui est interdit, pour reconnaître quels sont les péchés afin de les éviter et pouvoir faire le repentir si vous les avez commis, avant que l’ange de la mort *‘Azra’il* ne vous surprenne.

Et sachez que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

(( مَنْ قَالَ حِينَ يُصْبِحُ رَضِيْتُ بِاللَّهِ رَبًّا وَبِالْإِسْلَامِ دِينًا وَبِمُحَمَّدٍ نَبِيًّا فَأَنَا الرَّعِيمُ لِأَخْذَنْ بِيَدِهِ حَتَّى أُدْخِلَهُ الْجَنَّةَ ))

(*man qala hina yousbih raditou bil-Lahi Rabba wabil-‘islami dina wabiMouhammadin nabiyya fa’ana z-zā‘imou la’akhoudhanna biyadihi hatta ‘oudkhalahou l-jannah*) [rapporté par *At-Tabaraniyy*] ce qui signifie : « **Celui qui dit le matin : « *Raditou bil-Lahi Rabba wabil-‘Islami dina wabi-Mouhammadin n-nabiyya* », je suis garant, je le prendrai par la main et je le ferai entrer au Paradis.** »

Celui donc qui dit cette phrase chaque matin même une seule fois, il obtiendra cette grande récompense, grâce à cette phrase qui est facile à dire, sans fatigue. Alors empressez-vous et accourez mes bien-aimés honorables pour entrer par les portes du bien et pour demander le Pardon de la part de *Allah Al-‘Adhim, Al-Ghaffar*.

Seigneur accorde-nous le pardon pour nos péchés, fais-nous miséricorde, Toi Qui accorde le pardon avec largesse, ô Toi le Seigneur des mondes.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu’à vous-mêmes.

## **Second Discours<sup>2</sup> :**

الحمد لله والصلاة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفر للمؤمنين والمؤمنات

*Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ‘ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;  
ya ‘ayyouha l-ladhina ‘amanou t-taqou l-Lah.*

*Allahoumma ghfir lil-mou’minina wal-mou’minat.*

<sup>2</sup> Il s’agit des piliers selon *Ach-Chafi’iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.